

CONSEIL MUNICIPAL du MARDI 14 AVRIL 2015

Compte-rendu

L'an deux mil quinze, le quatorze du mois d'avril, le Conseil municipal de la Commune de POUILLY-les-NONAINS s'est réuni, en session ordinaire à 20 h, sous la présidence de M. THIVEND Bernard, Maire.

Etaient présents : M. Bernard THIVEND, Maire, Mmes et MM. Eric MARTIN, Pascale MACHILLOT, Christian BUONO, Catherine BAILBÉ, Philippe NEMOZ, Adjoint, Anne-Claude BISSONNIER, Anthony FAYET, Marie-Pierre FAYOLLE, Véronique FILLION, Laurent FROMENT, Maud GENOUX, Régis LAURENT, Laurent MAREY, Walter MASTON, Martine MÉRIGOT, Catherine MOUILLER, Michel NELY et Céline POMMIER.

Le compte rendu de la précédente réunion est adopté à l'unanimité.

BUDGET PRIMITIF 2015 - APPROBATION

M. NEMOZ, Adjoint, Responsable de la commission Finances, présente le budget

Section de FONCTIONNEMENT

Recettes et dépenses sont équilibrées à **1 383 319.86 €**
Le virement à la section d'investissement est de **170 000.00 €**

Section d'INVESTISSEMENT (reports de 2014 et propositions 2015)

Recettes et dépenses sont équilibrées à **540 088.00 €**

TAUX des TAXES DIRECTES LOCALES

Le Conseil municipal a **décidé de maintenir** les taux en vigueur, soit :

Taxe d'habitation	6.21 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties	15.05 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	37.51 %

ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS 2015

Les subventions attribuées au titre de l'année 2015 qui figureront dans le document du budget :

ADMR (Aide à Domicile en Milieu Rural)	550.00 €
AEP ST LOUIS	150.00 €
Comité des Fêtes (vcr 250, jumelage 550, comité 550)	1 350.00 €
Autour du Livre	420.00 €
Horizon	250.00 €
Croix Rouge française	50.00 €
Cercle INDIGO	500.00 €
Loisirs et Création's	200.00 €
Pêche et chasse	120.00 €
Prévention routière	50.00 €
SOU des ECOLES (4 € x 236 enfants)	944.00 €
SPA	386.60 €
Centre formation d'apprentis	700.00 €
L'Outil en Main	35.00 €
Arche de Noé	386.60 €
Subvention CCAS Pouilly (location matériel)	340.00 €

PARTICIPATION aux ORGANISMES de FORMATION d'APPRENTIS Année scolaire 2015/2016

Des demandes de participation pour les jeunes accueillis en CFA sont parvenues en Mairie au titre de l'année scolaire 2015/2016.

Après avoir rappelé les conditions d'octroi des années précédentes, M. le Maire propose au Conseil de se prononcer.

Le Conseil municipal décide, **pour l'année scolaire 2015/2016**, les dispositions suivantes :

- . attribution d'une participation de 35 € par apprenti domicilié sur la Commune aux organismes de formation d'apprentis qui en font la demande ;
- . plafonnement du crédit total affecté à ces participations à 700 € par an.

Il précise que le versement de l'aide se fera dès le vote du budget primitif 2015.

ECLAIRAGE PUBLIC 2015 – Allée Ninon – AUTORISATION ET FINANCEMENT DES TRAVAUX

M. NELY, Conseiller municipal, Responsable de la Commission Energies, Développement Durable, expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu d'envisager des travaux de renouvellement de l'éclairage public en 2015.

Financement – coût du projet actuel :

Renouvellement éclairage public programme 2015	Montant HT des travaux	% - PU	Participation de la commune
	4 339 €	68 %	2 951 €

le Conseil municipal

- Prend acte que le SIEL, dans le cadre des compétences transférées par la commune, assure la maîtrise d'ouvrage des travaux de «Renouvellement éclairage public programme 2015 » dans les conditions indiquées ci-dessus, étant entendu qu'après étude des travaux, le dossier sera soumis à M. le Maire pour information avant exécution.

- Approuve le montant des travaux et la participation prévisionnelle de la commune, étant entendu que le fonds de concours sera calculé sur le montant réellement exécuté.

- Décide d'amortir ce fonds de concours en 15 années.

- Autorise le Maire à signer toutes les pièces à intervenir.

Les travaux 2015 concernent la modification de l'éclairage de l'enclos Ninon : 4 luminaires remplacés par 1 luminaire central.

ADHÉSION AU SERVICE COMMUN DE MANAGEMENT DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ AU TRAVAIL PORTÉ PAR ROANNAIS AGGLOMÉRATION

Considérant que Roannais Agglomération sollicite une subvention du fonds national de prévention (FNP) pour porter une démarche mutualisée de management de la santé et de la sécurité au travail,

Considérant que Roannais Agglomération constitue au 1er juin 2015 un service commun de management de la santé et de la sécurité au travail permettant la mise en œuvre d'actions visant à garantir des conditions de travail en santé et sécurité pour le personnel,

Considérant que l'adhésion de la commune à ce service commun SST ne modifie en rien les compétences et obligations du Maire en matière d'hygiène, de la sécurité et des conditions de travail des agents de la commune,

Il est proposé au conseil municipal :

- d'adhérer au service commun de management de la santé et de la sécurité au travail porté par Roannais Agglomération et ceci à compter du 1er juin 2015,
- d'approuver la convention ci-jointe,
- d'autoriser le Maire ou son représentant à la signer,

CONTRÔLE DES CHANTIERS PAR LES ÉLUS

M. le Maire rappelle que les élus sont régulièrement sollicités pour le contrôle des différents travaux engagés par le Conseil municipal.

Il convient de préciser qui sont les personnes déléguées pour ces visites. Le Conseil municipal décide de retenir les élus suivants pour le contrôle des chantiers voirie et bâtiments :

- Mmes MERIGOT, MOUILLER, FAYOLLE, POMMIER et MM. BUONO, MARTIN, MASTON, NELY, MAREY, FAYET, FROMENT.